

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 103815

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes du comité de défense des artistes du Grand Palais. Ceux-ci dénoncent l'abandon de la gratuité pour le Salon des Salons au Grand Palais. Outre la réduction de l'espace offert à location, la majoration des droits d'accrochage aura pour effet « l'exclusion des jeunes, invités gratuitement, et la réduction du nombre d'exposants ». Aussi, il lui demande ses intentions en vue de résoudre « l'état de discrimination » que conteste le comité et les artistes vivants.

Texte de la réponse

Convaincu du rôle essentiel que jouent les salons dits « historiques » pour la création et la diffusion des oeuvres des artistes plasticiens, le ministre de la culture et de la communication a souhaité qu'ils puissent retrouver la nef du Grand Palais, une fois restaurée. Dans cette perspective, le ministre les a invités à organiser, ensemble, un événement d'envergure marquant leur retour au Grand Palais. L'espace disponible pour cette exposition est déterminé par le respect des normes de sécurité. Le calendrier d'occupation très chargé de cet édifice et le temps nécessaire à la bonne organisation de la manifestation intitulée « Art en capital » sont les raisons pour lesquelles elle a été programmée en novembre 2006. S'agissant des conditions de mise à disposition de l'espace d'exposition, elles ont été définies par le conseil d'administration de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels qui assure la gestion du Grand Palais et au sein duquel siège également le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Si la mise à disposition gratuite de la nef n'a pu être retenue, des conditions de location privilégiées ont néanmoins été réservées aux salons d'artistes. De plus, afin d'aider l'organisation de cet événement et assurer aux artistes des frais de participation contenus, le ministère de la culture et de la communication apporte un soutien financier important, à hauteur de 365 000 euros. Ce soutien financier accordé à chacun des salons participant à l'événement « Art en capital » est en outre renforcé par une subvention à la Fédération des salons historiques du Grand Palais pour les actions communes et notamment la communication en direction du public. Enfin, il est précisé que, aux côtés du soutien apporté aux salons d'artistes participant à cet événement, le ministère de la culture et de la communication accompagne également les autres salons historiques, tels que le « salon d'Automne », le salon « Jeune création », le « salon des Réalités nouvelles », le « salon de Mai » ou enfin la manifestation « Mac 2000 ». Dans ce cadre, le soutien financier de l'État, qui représente 453 000 euros en 2006, est également destiné à limiter les coûts d'organisation et de participation des artistes.

Données clés

Auteur : M. William Dumas

Circonscription: Gard (5e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 103815 Rubrique : Patrimoine culturel Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE103815

Ministère interrogé : culture et communication Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9484 **Réponse publiée le :** 31 octobre 2006, page 11298